

DELIBERATION CR016-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19;
Vu l'arrêté n° 2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu la délibération CR 007-2020 relative aux modalités de séances et de délibérations de la Commission de la recherche à distance;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 18 mai 2020 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 31 mars 2020

La Commission de la Recherche réunie le 25 mai 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 31 mars 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions (quatre membres connectés n'ont pas voté).

Christian ROBLÉDO
*Président
de l'Université d'Angers*

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 08 juin 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
31 mars 2020

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 25 mai 2020*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 31 mars 2020 à 14h30 à distance, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Excusée
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Absent
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR M'Barka	Connectée
FOUCHER Fabrice	Excusé
GRATTON Emmanuel	Connecté
INGUSCIO Gabrielle	Absente
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Connectée
PERCHEPIED Laure	Connectée
POINT Laetitia	Connectée
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée
ROUSSEAU Audrey	Connectée
ROY Pierre-Marie	Absent
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée

Membres à titre consultatif connectés :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, économie et gestion

Florence EVEN, Directrice générale adjointe

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Dominique SAGOT-DUVOUROUX, Directeur de la SFR Confluences

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Laurence ESTÈVE, Directrice des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

1. Modalités de séances et de délibérations de la CR à distance	1
2. Informations	1
3. Procès-verbal	2
3.1 Procès-verbal de la CR du 09 mars 2020	2
4. Prospective et moyens	2
4.1 Appel à projets Mobilité Internationale Recherche 2020	2
4.2 Appel à projets PULSAR / UA 2020	5
4.3 Appel à projets Région 2020 ÉTOILES MONTANTES	6
5. Vie des laboratoires	7
5.1 Avis sur le changement du/de la directeur.rice adjoint.e de l'unité de recherche LERIA	7
6. Questions diverses	8
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mars 2020	9

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h35. A l'ouverture de la séance du 31 mars 2020, 21 membres sont connectés ou représentés (40 membres en exercice, 21 membres connectés).

1. Modalités de séances et de délibérations de la CR à distance

M. ROBLÉDO indique que les instances ne pourront pas fonctionner en présentiel pendant la période de confinement. Elles devront donc se tenir à distance afin de permettre les échanges et que les décisions puissent être prises de manière collective.

Il précise que le dispositif technique mis en place est la plateforme technique TEAMS permettant notamment l'enregistrement de la séance. Les modalités habituelles de convocation seront respectées.

M. ROBLÉDO explique que chaque décision de la Commission de la Recherche sera mise au vote pendant un temps défini de 3 minutes permettant l'expression de chacun des membres (pour, contre, abstention). A l'issue de ce délai, les résultats du vote seront communiqués aux membres.

L'organisation en distanciel des réunions des instances collégiales est cadrée par le décret du 26 décembre 2014 ainsi que par l'ordonnance du 27 mars 2020.

M. ROBLÉDO précise qu'un arrêté spécifique à l'Université d'Angers est en cours de signature. Ce texte sera abrogé automatiquement à l'issue de la période de confinement lorsque les réunions pourront à nouveau se tenir en présentiel.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche les modalités de séances et délibérations à distance (cf. diaporama de séance).

Cette décision est adoptée à la majorité avec 31 voix pour et 1 abstention (onze membres se sont connectés en début de séance).

2. Informations

M. ROBLÉDO salue tout d'abord la mobilisation de l'ensemble de l'Université d'Angers pendant cette période de lutte contre le COVID-19 et notamment toutes les unités qui ont fabriqué de la solution hydroalcoolique et fourni les matériels de protection nécessaires, en premier lieu les collègues de la Faculté de Santé.

M. ROBLÉDO rappelle que les priorités de l'établissement sont de lutter contre le virus en apportant tout le soutien nécessaire aux professionnels de santé, et d'assurer la continuité pédagogique pour les étudiants afin que l'année universitaire puisse se dérouler dans les conditions permettant la validation de leur année.

M. ROBLÉDO indique que de nombreux protocoles de recherche sur l'étude des conséquences du confinement ont été lancés à l'Université d'Angers, qui entend les accompagner avec les dispositifs disponibles.

M. ROBLÉDO indique que l'ensemble des personnels n'est pas mobilisé de manière identique, certains agents ne pouvant exercer leurs missions en télétravail. Il précise qu'une répartition de la charge de travail est en cours de réflexion. Il remercie de nouveau les personnels, leur implication ainsi que leur réactivité permettant la continuité de l'activité de l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO informe ensuite les membres de la Commission de la recherche de la modification du calendrier de l'évaluation HCERES. Le dépôt des dossiers de la vague B est reporté au 06 novembre 2020.

La date de dépôt des dossiers de candidatures aux postes d'enseignants-chercheur est également reportée au 09 avril 2020, à 16h00, ce qui implique que les comités de sélection devront se tenir entre du 29 avril au 05 juin 2020. (peut être mettre les bonnes dates dans ce paragraphe et non à la fin du document?)

Il précise que les documents des auditions devront parvenir à la Direction des ressources humaines pour le 08 juin 2020, en vue de leur examen en Conseil académique restreint le 15 juin 2020. Un calendrier modifié a été adressé aux intéressés.

3. Procès-verbal

3.1 Procès-verbal de la CR du 09 mars 2020

L'approbation du procès-verbal de la Commission de la recherche du 09 mars 2020 est reportée à la prochaine séance.

4. Prospective et moyens

4.1 Appel à projets Mobilité Internationale Recherche (AAP MIR) 2020

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit de la 3^{ème} année de cet AAP, mis en place dans l'optique de renforcer l'attractivité de l'Université d'Angers en soutenant les mobilités entrantes et sortantes à l'international.

Il rappelle que les dispositifs de Professeurs Invités et Ariane ont été regroupés dans l'AAP MIR qui concerne tous les personnels impliqués dans des activités de recherche (chercheurs, BIATSS et doctorants).

M. SIMONEAU rappelle les critères du cahier des charges de l'AAP MIR, les éléments de priorisation ainsi que le calendrier de la session 2020 (cf. diaporama de séance).

Il précise que l'AAP MIR est lancé en fin d'année n-1 afin que les mobilités puissent démarrer le plus vite possible sur l'année n.

M. SIMONEAU indique que la crise sanitaire actuelle a beaucoup perturbé les mobilités prévues en mars et avril et devrait perturber également celles de mai et juin 2020.

M. SIMONEAU explique que certains projets de mobilité n'ont pas été retenus lors de la 1^{ère} session et ont été mis sur une liste complémentaire pour un nouvel examen en Bureau de la Commission de la recherche le 23 mars 2020.

M. SIMONEAU expose les 34 projets sélectionnés pour un financement total de 92 946 € et rappelle que certains projets sélectionnés lors de la 1^{ère} vague de janvier seront décalés en raison de la crise sanitaire (cf. diaporama de séance).

Il précise que deux dossiers positionnés en liste complémentaire ont été examinés en bureau. Un dossier concerne le pôle matériaux, pour une mobilité à destination de l'Espagne à hauteur de 1.900 € et le second concerne le pôle MathSTIC, pour une mobilité avec la Pologne à hauteur de 1.500 €.

Mme ROUEZ précise que ces projets ont été revus par leurs porteurs selon les critères du cahier des charges de l'AAP MIR (éligibilité des dépenses éligibles, nombre de bénéficiaires, financements déjà obtenus en 2019,...).

M. SIMONEAU précise par ailleurs que trois projets du pôle LSHS ne sont pas financés. Concernant le projet de l'unité de recherche ESO, il indique qu'il n'a pas été considéré comme éligible car portant sur l'organisation d'un congrès déjà cofinancé par l'Université d'Angers et la Région Pays de la Loire.

M. SIMONEAU indique également que deux dossiers du Centre Jean Bodin sont mis en attente car ils concernent les mobilités de doctorantes au Tribunal Pénal International de La Haye, dont la sélection est en cours.

M. SÉJOURNÉ demande si le financement des mobilités qui devront être annulées pour l'année 2020 pourra être reporté sur le prochain exercice budgétaire.

M. SIMONEAU répond que le budget de la recherche est annualisé sans report possible. Il conseille aux porteurs de projets de reporter dans la mesure du possible leurs mobilités au second semestre 2020.

Mme CAMUS demande si les budgets des projets de recherche prévus pour l'année 2020 pourront être reportés.

M. SIMONEAU répond que l'autorisation de report dépend des différents financeurs et qu'il est d'ores et déjà prévu des calendriers adaptés à la crise sanitaire. Il indique que pour les projets de recherche pluriannuels le report des crédits est possible. Il ajoute que l'ANR a déjà modifié son calendrier pour la 2^{ème} phase.

M. ROBLÉDO confirme que les règles relatives aux budgets de fonctionnement ne permettent pas le report, mais que l'enveloppe de l'AAP MIR 2021 pourrait être réévaluée en fonction des budgets qui ne seraient pas consommés sur l'année 2020.

Mme CAMUS demande si les budgets des contrats pluriannuels se terminant en 2020 pourront faire l'objet d'un report.

Mme ROUEZ répond que les contrats sur les AAP internes de l'Université d'Angers pourront être reportés jusqu'au 31 décembre 2020 mais que les contrats sur financements extérieurs nécessiteront une autorisation spécifique de chaque financeur pour leur prolongation.

Elle conseille aux porteurs de projets de transmettre leurs demandes au Pôle Partenariats et Innovation de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED), qui les présentera auprès des financeurs.

M. SIMONEAU ajoute qu'à l'issue de la crise sanitaire une réflexion sera engagée en Bureau de la Commission de la recherche sur l'utilisation des fonds alloués au soutien à la recherche qui n'auront pas pu être utilisés sur l'année 2020.

M. MANN suggère que ces fonds puissent être utilisés pour des primes d'enseignement et de recherche (PEDR).

M. SIMONEAU répond que le budget des PEDR n'est pas un budget recherche et que les dotations des PEDR sont votées en Conseil d'administration, sur la base des dotations du Conseil National des Universités (CNU).

M. ROBLÉDO ajoute que les dispositifs ne s'inscrivent pas dans la même temporalité, les PEDR étant votées pour quatre années. Il précise qu'il est néanmoins possible d'envisager un report des fonds des AAP annuels non utilisés sur d'autres dispositifs 2020 de financement de la recherche.

Mme ALLAIN indique que les documents reçus sur l'AAP MIR 2020 concernaient une mobilité en direction du Japon et non de l'Espagne.

Mme ROUEZ confirme qu'il s'agit d'une erreur dans le tableau et que la 1^{ère} mobilité soumise au vote concerne l'unité de recherche MOLTECH en direction du Japon pour 1 860 €. Elle confirme que la 2^{ème} mobilité soumise au vote concerne l'unité de recherche LAREMA avec la Pologne, pour 1 500 €.

M. BRÉARD demande pourquoi la mobilité du LAREMA est financée à hauteur de 1 500 € sur les 7 000 € sollicités.

M. SIMONEAU indique qu'à la demande du bureau de la CR, le nombre de mobilités liées au projet a été réduit par le porteur.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche la proposition du Bureau de financement des deux dossiers de la 2^{ème} session de l'AAP MIR 2020.

M. GRATTON demande si le vote porte sur les deux projets de mobilité.

M. SIMONEAU répond que le vote est global.

Cette décision est adoptée à majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

4.2 Appel à projets PULSAR / UA 2020

M. SIMONEAU indique qu'il s'agit de la 2^{ème} année de cet AAP régional co-financé avec l'Université d'Angers. Cet AAP vise à soutenir les enseignants-chercheurs dès leur 1^{ère} année de recrutement. L'aide accordée concerne l'environnement afin de leur permettre une meilleure intégration dans les projets de recherche de leurs unités de recherche.

M. SIMONEAU rappelle les critères d'éligibilité, les priorisations et le calendrier de cet AAP (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU annonce que la Région Pays de la Loire a adapté son calendrier au contexte de crise sanitaire et accepte un dépôt des projets jusqu'à la fin du mois d'avril 2020.

M. SIMONEAU rappelle que l'enveloppe budgétaire AAP UA votée en décembre 2019 est de 75 000 € ; il précise 10 dossiers ont été réceptionnés, 7 dossiers ont été sélectionnés par le Bureau.

M. SIMONEAU expose la liste des projets retenus, pour soumission à la Région Pays de la Loire, à hauteur de 78 858,50 € (cf. diaporama de séance).

Il rappelle qu'en 2019, la Région Pays de la Loire avait retenu tous les projets présentés par l'UA pour un montant total de subvention de 91 000 €.

M. SIMONEAU souligne que le vote ne porte pas sur le classement des dossiers, puisque tous seront transmis à la Région Pays de la Loire.

M. LAGARCE demande quels ont été les projets écartés, en dehors de leur non éligibilité au cahier des charges de l'AAP.

M. SIMONEAU répond que sur les 10 projets soumis, 3 étaient non-éligibles et les 7 autres ont été retenus.

M. SIMONEAU précise que trois dossiers n'ont pas été retenus malgré leur qualité scientifique et expose les motifs de leur non éligibilité au regard du cahier des charges de l'AAP (cf. diaporama de séance: année de recrutement ou cumul de financement avec un RFI).

Concernant la non éligibilité du dossier de M. LESSAULT- CR CNRS en mobilité-, M. SIMONEAU indique qu'une négociation avec la Région Pays de la Loire a été engagée mais n'a pas abouti.

M. CLERE demande si un autre AAP interne sera proposé aux collègues non éligibles au dispositif PULSAR.

M. SIMONEAU répond qu'à ce jour la Commission de la recherche n'a approuvé que le budget de 75 000 € concernant le co-financement par l'Université d'Angers de l'AAP PULSAR 2020, sur un budget prévisionnel recherche de 200 000 €.

Il indique que le Bureau et la Commission de la recherche définiront sous peu les autres dispositifs à mettre en place pour soutenir la recherche.

M. MANN ajoute que le dispositif ETOILES MONTANTES peut également être un soutien à la recherche.

M. SIMONEAU précise que le dispositif PULSAR permet de disposer d'un accompagnement financier de 30 000 € alors que le dispositif ETOILES MONTANTES est plus sélectif et vise les projets de recherche susceptibles d'être éligibles au programme European Research Council (ERC). Il existe également le dispositif CONNECT TALENT pour les chercheurs extérieurs venant rejoindre une unité de recherche.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche la sélection des sept dossiers retenus pour financement de l'Université d'Angers et transmission à la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'AAP PULSAR 2020.

Cette décision est adoptée à majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions.

4.3 Appel à projets Région 2020 ÉTOILES MONTANTES

M. SIMONEAU rappelle que l'objectif de ce dispositif est d'accompagner des chercheurs avec le potentiel de déposer à court terme un dossier ERC Starting Grant ou Consolidator.

Il expose les critères de l'AAP ETOILES MONTANTES, les éléments composant le dossier de demande d'aide et les lauréats des trois années précédentes (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU indique que la sélection du dossier 2020 a été faite par le Bureau de la Commission de la recherche sur la base de propositions des pôles de recherche, après confirmation par le candidat retenu de son intention d'engagement dans le dispositif.

Il expose que le dossier retenu pour 2020 est porté par Mickael ESCOBAR-BACH de l'unité de recherche LAREMA. Le co-financement de l'Université d'Angers porte sur une décharge d'enseignement.

Mme ROUEZ précise qu'un autre dossier pour le CIRPALL avait été proposé mais n'a pas été déposé car considéré comme insuffisamment mature. Elle ajoute qu'un autre dossier sera probablement déposé par le CNRS pour l'unité Moltech.

M. CANEVET indique que le dossier sélectionné comporte des erreurs rédactionnelles et que la lettre de soutien du LAREMA faisant référence à la dynamique engagée avec l'unité de recherche nantaise Laboratoire de Mathématiques Jean Leray (LMJL) ne rend pas suffisamment compte du savoir-faire spécifique angevin.

Mme ROUEZ répond que le dossier soumis à l'avis de la Commission de la recherche n'est pas le document final mais une version travail.

M. SIMONEAU répond que le dossier permet de rendre compte de la réalité du projet angevin, nonobstant les collaborations mentionnées et qui restent nécessaires dans le cadre d'un dossier ERC. Il ajoute qu'il peut être envisagé de modifier la formulation de la lettre de soutien de l'unité de recherche.

M. CANEVET confirme qu'il est nécessaire que la lettre de soutien de l'unité de recherche contribue davantage à identifier les spécificités du projet déposé dans le cadre de cet AAP, en vue d'une décision positive de la Région Pays de la Loire.

M. SIMONEAU ajoute que les conseils des précédents lauréats de l'AAP ETOILES MONTANTES par ailleurs membres de la Commission de la recherche sont les bienvenus.

M. MANN fait remarquer que l'unité de recherche nantaise mentionnée dans la lettre de soutien n'est pas spécialisée dans les statistiques et qu'il peut effectivement être pertinent de revoir sa formulation.

M. LAGARCE suggère que l'unité de recherche nantaise évoquée dans la lettre de soutien serait SPHERE, spécialisée en bio-statistiques.

M. SIMONEAU répond qu'il s'agit de l'unité de recherche LMJL et que, nonobstant l'absence de concurrence avec cette unité, il est effectivement nécessaire de modifier la formulation de la lettre de soutien.

M. CANEVET ajoute que les originalités du dossier doivent être soulignées, et que la mention des complémentarités ne doit pas suggérer une compétition.

M. ROBLÉDO considère également comme important que la dynamique régionale soit mentionnée mais que les spécificités de l'unité de recherche LAREMA doivent être mises en valeur.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche le dossier sélectionné pour transmission à la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'AAP ETOILES MONTANTES 2020.

Cette décision est adoptée à majorité avec 31 voix pour et 1 abstention.

5. Vie des laboratoires

5.1 Avis sur le changement du/de la directeur.rice adjoint.e de l'unité de recherche LERIA

M. SIMONEAU indique qu'il est proposé de remplacer Mme DUVAL par M. MONFROY à la direction-adjointe de l'unité de recherche LERIA.

M. SAUBION précise que M. MONFROY a rejoint le LERIA en septembre 2019. Il était précédemment directeur du département informatique à la faculté des sciences de l'Université de Nantes, département avec lequel les collaborations sont récurrentes.

M. SAUBION indique que Mme DUVAL est également directrice du département informatique et qu'il a semblé pertinent que M. MONFROY s'implique dans le fonctionnement de l'unité de recherche.

M. SIMONEAU précise que la validation par la Commission de la recherche du changement de direction-adjointe est en conformité avec l'article 5.3.2 du règlement intérieur de l'unité de recherche.

M. SIMONEAU soumet à l'approbation de la Commission de la recherche le changement de direction-adjointe de l'unité de recherche LERIA.

Cette décision est adoptée à majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions.

6. Questions diverses

M. ROBLÉDO rappelle que les dates des travaux des comités de sélection des Conseils d'Orientation Scientifiques sont du 29 avril au 05 juin 2020.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

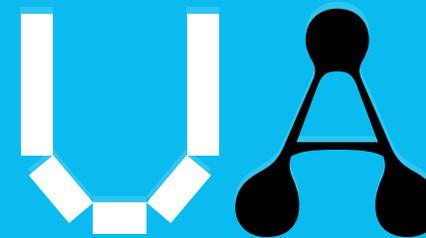
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mars 2020

Commission de la Recherche du 31 mars 2020



université
angers



Ordre du jour

1 - Modalités de séances et de délibérations de la Commission de la recherche à distance – vote

2 - Informations

3 - Procès-verbal

- Procès-verbal de la CR du 09 mars 2020 – vote

4 - Prospective et moyens

- Appel à projets Mobilité Internationale Recherche 2020 – vote
- Appel à projets PULSAR / UA 2020 - vote
- Appel à projets Région 2020 ÉTOILES MONTANTES – vote

5 - Vie des laboratoires

- Avis sur le changement du/de la directeur.rice adjoint.e de l'unité de recherche LERIA – vote

6 - Questions diverses

Modalités de séances et de délibérations de la Commission de la recherche à distance

- **Mise à disposition** d'un accès à des moyens techniques permettant la participation effective des membres pendant la durée de la délibération
- **Convocation** mentionnant que la séance se tiendra à distance, avec mention de la date et de l'heure de son début ainsi que la date et l'heure à laquelle interviendra au plus tôt la clôture
- **Durée de vote précise**, avec indication du début et de la fin, pour chaque délibération et précision par le Président de la durée du vote, qui ne peut être inférieure à 3 minutes
- **Le vote** : le Président soumet le point au vote, en appelant chaque participant à se prononcer «pour», «contre» ou à «s'abstenir»

Modalités de séances et de délibérations de la Commission de la recherche à distance

- **Clôture les débats** au plus tôt à l'heure limite fixée au préalable
- **Communication des résultats** : à l'expiration du délai de vote, le Président informe les membres de l'instance du résultat du vote
- **Reprise ou poursuite** dans les mêmes conditions de la procédure de délibération et vote en cas d'incident technique (avec mention au procès-verbal)
- Les **modalités d'enregistrement et de conservation des débats** sont identiques aux conditions normales de tenue des instances



Informations générales



Face à la pénurie de matériels de protection et à la propagation du [#Covid19](#) en France, des labos et départements de l'UA ont livré 50 000 paires de gants au [@chu_angers](#) depuis vendredi.

Merci à tous ceux qui ont fait don de leur matériel de protection (gants, blouses, gel, lunettes) [#UAsolidaire](#)

Informations générales

- **Report du calendrier HCERES** : du 11 septembre au 6 novembre 2020
- **Recrutement EC** : report de 2 semaines des dépôts des dossiers des candidats du 26 mars au 9 avril 2020

Travaux des COS : du 29 avril au 05 juin

Remontée des documents des COS à la DRH le 8 juin au plus tard

CAC restreint le 15 juin

Procès-verbal

→ Approbation du procès-verbal du 09 mars 2020

*Vote reporté à la Commission de la Recherche
du 30 avril 2020*

Appels à projet MIR 2020

Docs de séance – 1 cahier des charges +1 tableau synthétique
Plateforme intranet – 2 dossiers en consultation (session 2)

Appel à projet MIR (Mobilité internationale en Recherche) 2020

OBJECTIFS

- Soutenir des projets favorisant l'attractivité et le rayonnement de la recherche et de la formation à la recherche de l'UA en Europe et à l'international par le financement de mobilités entrantes et sortantes
- **Sont éligibles tous les personnels impliqués dans les activités de recherche à l'université d'Angers**

3 ème année de l'AAP

Appel à projet MIR (Mobilité internationale en Recherche) 2020

CRITERES

- Les séjours d'une durée max de 2 mois
- Les frais de séjour et de transport des bénéficiaires en mobilité.
- Montant max de l'aide 7 k€/ mobilité.
 - ✓ **Mobilités entrantes** : budgétiser 150€/jour
 - ✓ **Mobilité sortantes** : budgétiser selon la grille indiciaire nationale

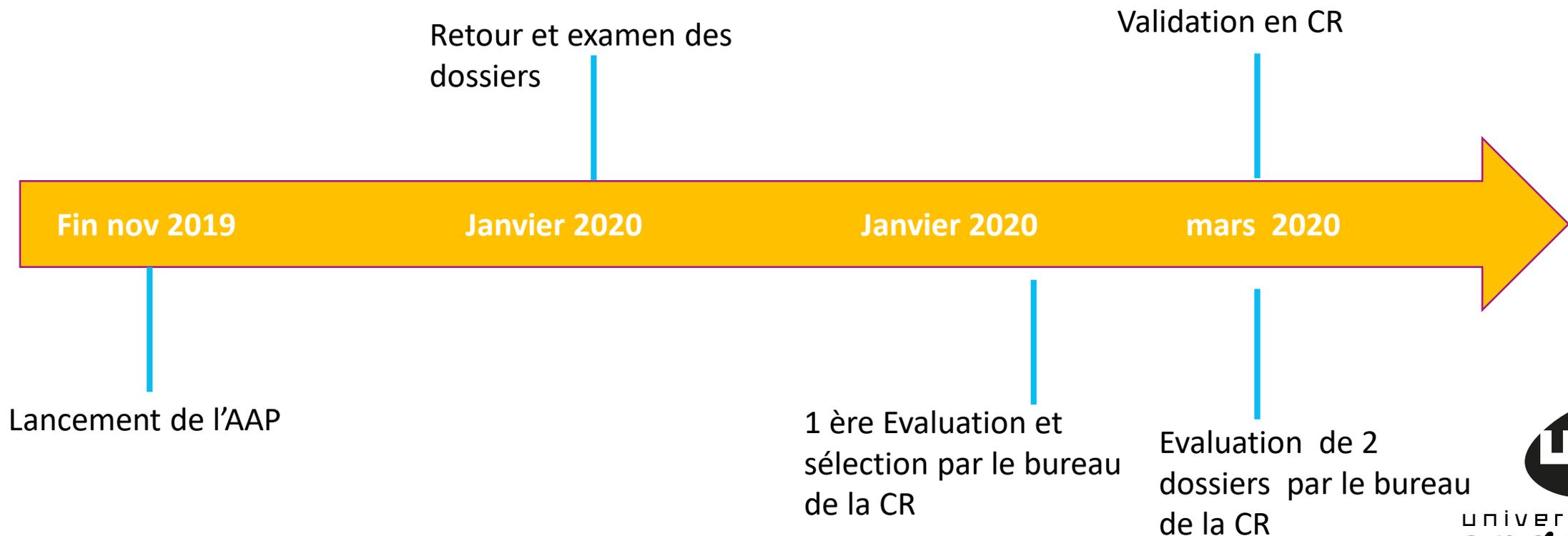
Appel à projet MIR 2020

PRIORISATIONS

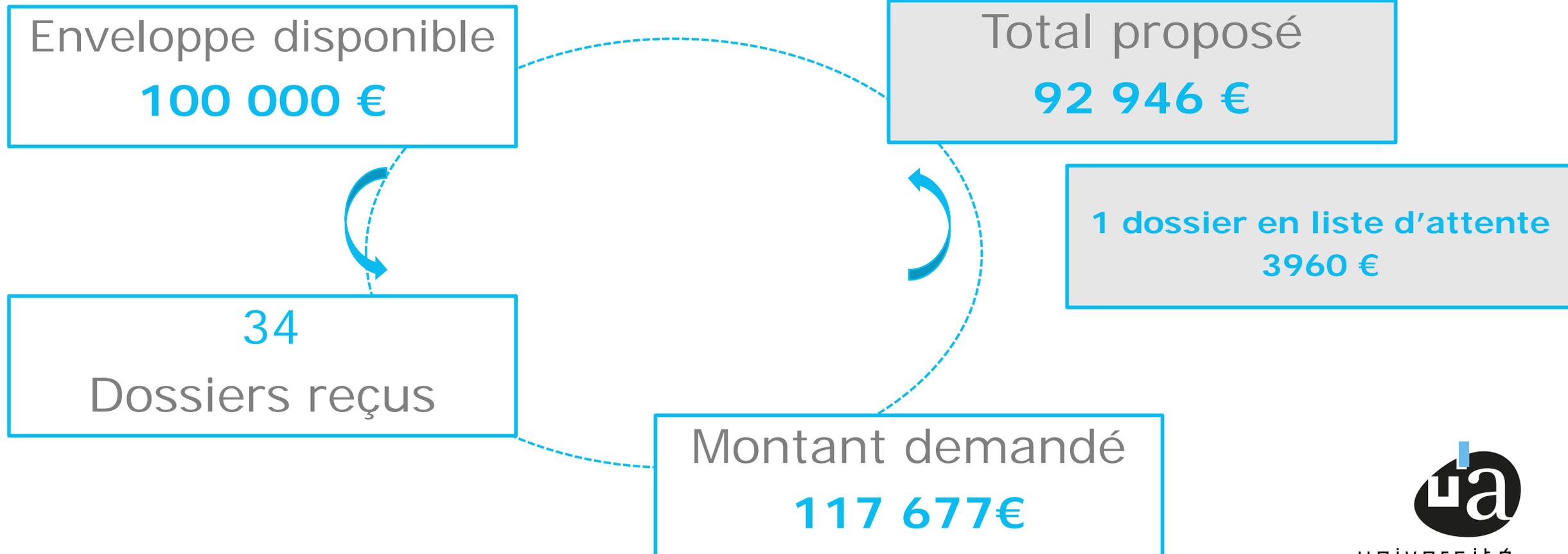
- Qualité scientifique
- Objectifs de structuration du projet
- Intégration du projet dans la politique scientifique de l'unité de recherche
- Capacité à cofinancer le projet

Appel à projet MIR 2020

Calendrier



Appel à projet MIR 2020



Pôle	Unité de recherche	Mobilité entrante Mobilité sortante	Pays de provenance	Pays de destination	Durée de la mobilité	Date(s) de la mobilité	Financement UA demandé	Avis Bureau
MATERIAUX	LPHIA	Entrante	Russie		21 jours	Novembre / Décembre 2020	3 000,00 €	3 000,00 €
	MOLTECH	Entrante	Japon		7 jours	juin-20	2 050,00 €	2 050,00 €
	MOLTECH	Sortante		Canada	7-10 jours	fin mai	2 700,00 €	2 700,00 €
	MOLTECH	Entrante	Ukraine		15 jours	25 Mai - 09 Juin 2020	2 700,00 €	2 700,00 €
	MOLTECH	Entrante	Grece		7 jours	12 au 19 juin 2020	1 400,00 €	1 400,00 €
	MOLTECH	Sortante		Canada	30 jours	sept-20	2 000,00 €	2 000,00 €
	MOLTECH	Sortante		Belgique	20 jours	oct-20	1 000,00 €	1 000,00 €
	MOLTECH	Sortante		Japon	61 jours	01/10/2020	2 000,00 €	2 000,00 €
	MOLTECH	Entrante	Japon		7 jours	mai-19	1 860,00 €	1 860,00 €
	MOLTECH	Sortante		Espagne	11 jours	mars-20	1 900,00 €	1 900,00 €
							20 610,00 €	20 610,00 €

Pôle	Unité de recherche	Mobilité entrante Mobilité sortante	Pays de provenance	Pays de destination	Durée de la mobilité	Date(s) de la mobilité	Financement UA demandé	Avis Bureau
MATH-STIC	LAREMA	Entrante	Brésil		2 fois 15 jours	septembre -octobre 2020	7 000,00 €	7 000,00 €
	LARIS	Entrante	Portugal		32 jours	2 juin 2020 – 3 juillet 2020	5 300,00 €	5 000,00 €
	LARIS	Entrante et Sortante	Colombie	Colombie	2x12 + 1x30 jours	Automne 2020	7 000,00 €	5 000,00 €
	LARIS	Entrante	Canada		14 jours	du 27/04 au 10/05	2 200,00 €	2 200,00 €
	LAREMA	Entrante et Sortante	POLOGNE	POLOGNE	9 semaines	2020	7 000,00 €	1 500,00 €
	LERIA	Entrante et Sortante	Portugal	Portugal	10+10	fin 1er semestre 2020	3 900,00 €	3 900,00 €
	LERIA	Entrante et Sortante	Luxembourg	Luxembourg	10+7	fin 1er semestre 2020	3 111,00 €	0,00 €
							35 511,00 €	24 600,00 €

Pôle	Unité de recherche	Mobilité entrante Mobilité sortante	Pays de provenance	Pays de destination	Durée de la mobilité	Date(s) de la mobilité	Financement UA demandé	Avis Bureau
VEGETAL ENVIRONNEMENT	SONAS	Sortante		Allemagne	37 jours	Mars/Avril/Mai 2020 (dépendant de moment du financement)	6 868,00 €	6 868,00 €
	IRHS	Entrante	ROUMANIE		30 jours	juin-20	6 000,00 €	6 000,00 €
	LPG BIAF	Sortante		Italie	13 jours	20/04/2020-02/05/2020	3 500,00 €	3 500,00 €
	SONAS	Sortante		Suisse	15 jours	15-févr-20	3 050,00 €	3 050,00 €
							19 418,00 €	19 418,00 €

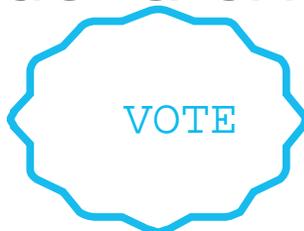
SANTÉ	ICAT 4208	Entrante	La Réunion		15 jours	juil-19	3 750,00 €	3 750,00 €
	MitoVasc	Entrante et Sortante	Tunisie	Tunisie	5 x 5j	printemps 2020	5 125,00 €	5 125,00 €
							8 875,00 €	8 875,00 €

Pôle	Unité de recherche	Mobilité entrante Mobilité sortante	Pays de provenance	Pays de destination	Durée de la mobilité	Date(s) de la mobilité	Financement UA demandé	Avis Bureau
LLSHS	ESO	Entrante	Canada, Lituanie, Espagne		10 jours (F. Deschenaux) et 8 jours (V. T?tlys et P. Lòpez Calle)	Du 4 juin 2020 au 14 juin 2020 pour F. Deschenaux et du 4 juin 2020 au 12 juin 2020 pour les 2 autres mobilités	5 500,00 €	0,00 €
	3 L.AM	Sortante		Canada	6 jours	06-11/06/20	2 330,00 €	2 330,00 €
	GRANEM	Entrante	UK		23 jours	27/08 au 18/09	3 000,00 €	3 000,00 €
	ESO	Sortante		Canada	7 jours	11-19 mai 2020	2 876,00 €	2 876,00 €
	SFR Confluences	Entrante et Sortante	Afrique du Sud	Zimbabwe	2 mobilités sortantes 2 x 10jours ; 1 mobilité entrante 30j	mobilités sortantes Mai 2020, mobilité entrante juin 2020	7 000,00 €	7 000,00 €
	Centre Jean BODIN	Sortante		Pays Bas	300 jours	septembre 2020 à juin 2021	3 960,00 €	0,00 €
	Centre Jean BODIN	Sortante		Pays Bas	300 jours	septembre 2020 à juin 2021	3 960,00 €	0,00 €
	Centre Jean Bodin	Sortante		Pays Bas	19 jours	Du 6 au 24 juillet 2020	1 500,00 €	1 500,00 €
	TEMOS	Sortante		Canada	21 jours	12/10/2020-1/11/2020	1 100,00 €	1 100,00 €
	Centre Jean BODIN	Sortante		Tunisie	10 jours	Mardi 7 avril-Jeudi 16 avril	837,00 €	837,00 €
	TEMOS	Sortante		Allemagne	11 Jours	8 au 19 juin 2020	1 200,00 €	800,00 €
							33 263,00 €	19 443,00 €

Appels à projet MIR 2020

Pour information – liste complète des dossiers retenus en 2020

Pour information - tous les dossiers du premier semestre peuvent être reportés si possible au second semestre en raison de la crise



Deux dossiers session 2 MIR
(révision des projets déposés en session 1)

Appels à projet UA PULSAR 2020

Docs de séance – 1 cahier des charges +1 tableau synthétique

Plateforme intranet – 7 dossiers en consultation

Appel à projet UA PULSAR 2020

OBJECTIF

- Soutenir les nouveaux chercheurs et enseignants-chercheurs lors de leur première année en mettant à disposition un environnement adapté, offrant les meilleures conditions de réussite et d'intégration de leurs projets de recherche

2 ème année de l'AAP

Appel à projet UA - PULSAR 2020

CRITERES

- Enseignants-chercheurs ou chercheurs **de rang B** (titulaires ou stagiaires)
- Date de prise du poste: à partir de **janvier 2019**.
- Montant minimum 5 k€ HT - Max 30 k€ HT (50%UA – 50% Région)
- Dépenses éligibles
 - Acquisition de petits équipements scientifiques (<5 k€)
 - Dépenses de fonctionnement (missions, consommables, stage...)

Appel à projet UA - PULSAR 2020

PRIORISATIONS

- Qualité scientifique
- Qualité du partenariat
- Faisabilité du projet
- Cohérence avec le projet de l'unité de recherche

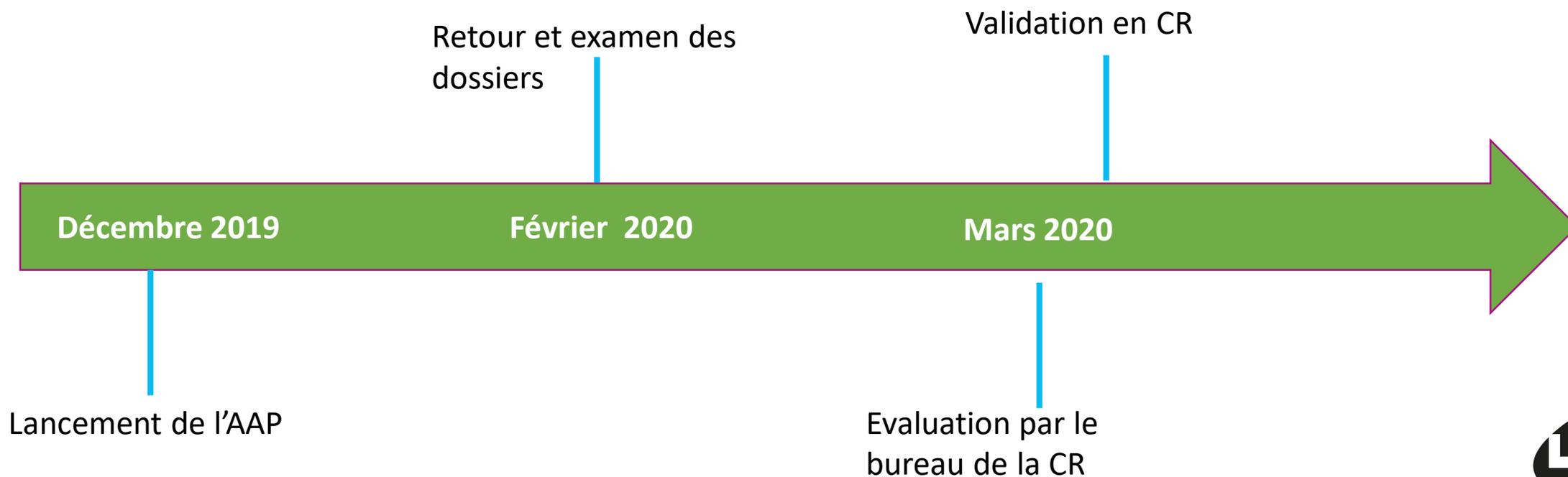
Sélection CV et projet

Classement SFR -> interclassement Bureau CR

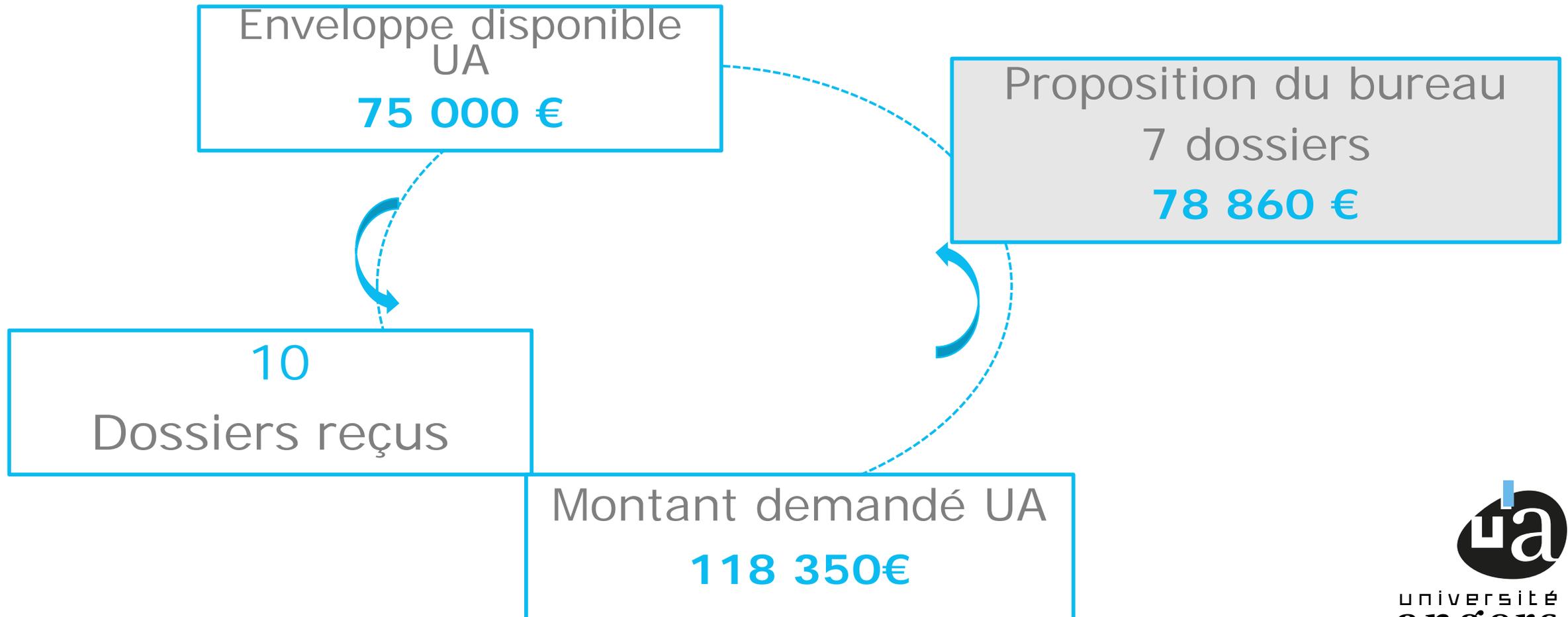
-> validation CR

Appels à projets UA PULSAR 2020

CALENDRIER AAP UA PULSAR



Appel à projet UA-PULSAR



Appels à projet UA – PULSAR 2020

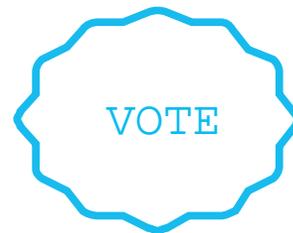
3 dossiers non éligibles à Pulsar malgré la qualité scientifique

- 1 dossier CRCINA – Atomyca-Mme Khater - année de recrutement en 2018
- 1 dossier IRHS- Mr Celton – financement RFI-INRA obtenu en mars 2020 (non cumulable avec Pulsar)
- 1 Dossier ESO- Mr Lessault - CR CRNRS en mobilité et non en primo affectation

Unité de recherche	Porteur.se du projet	Statut	Année de recrutement statutaire	Acronyme du projet	Mentor	Titre du projet	Montant total	Montant demandé	Montant PULSAR
SONAS	VIAULT Guillaume	MCF	sept/2019	CIDEPA	Séraphin Denis	Conception In-silico guidée de nouveaux DERivés à Propriétés Antifongiques.	28 000 €	14 000 €	14 000 €
MOLTECH-Anjou	GOUJON Antoine	MCF	sept/2019	AMAZ	HUDHOMME Pierrick	Accepteurs Multi-AZabenzannulésPDI originaux et accessibles pour le photovoltaïque organique	30 000 €	15 000 €	15 000 €
LARIS	PANNIER Marie-Lise	MCF	sept/2019	BEBAC	LEMENAND Thierry	Bilan Environnemental des BAtiments Connectés	21 000 €	10 500 €	10 500 €
TEMOS	BERTHELOT Hugues	MCF	sept/2019	Thérapies cyréniennes	Blaudeau Philippe	Thérapies cyréniennes : (se) soigner dans une cité grecque de Libye (VIIe-Ier s. av. J.-C.)	7 300 €	3 650 €	3 650 €
LPPL	COHEN Golda	MCF	sept/2019	Psymages	GAYMARD Sandrine	Analyse de l'image dans les pratiques communicationnelles : prévenir les risques avec les bons pictogrammes	30 000 €	15 000 €	15 000 €
BePsyLab	DRWESKI Philippe	MCF	sept/2019	RAPT	Combiér Claudine	Recherche action « Parentalité au travail »	16 600 €	8 300 €	8 300 €
GRANEM	THOMAS Fanny	MCF	sept/2019	PAIC	PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présence des informations sur les ingrédients de façon graphiques ou textuelles sur le devant de l'emballage (le packaging) : impact sur l'évaluation des produits alimentaires infantiles et adultes (PACKaging et INGRédients, perception du Consommateur)	24 817 €	12 408,50 €	12 408,50 €
						TOTAL	157 717	78 858,5	78 858,5

Appels à projet UA – PULSAR 2020

Sélection des sept dossiers pour financement UA
Sélection des sept dossiers pour transmission à la région dans
le cadre de l'AAP PULSAR 2020



AAP REGION 2020 Étoiles montantes

OBJECTIFS

Identifier et Accompagner les chercheurs et enseignants- chercheurs les plus prometteurs en leur donnant les moyens de développer leurs projets de recherche en propre, afin qu'ils puissent **accéder plus rapidement à une reconnaissance au niveau européen.**

AAP REGION 2020 Étoiles montantes

CONDITIONS

- **En poste statutaire** dans une unité de recherche des PdL
- **Jusqu'à 10 ans après** la soutenance **thèse**
- A court terme déposer un **ERC Starting Grant ou Consolidator**
- **1 seule candidature** par unité
- Projets **18 à 36 mois**
- **1 cofinancement** de 15% est demandé
- Montant max : **130 000 €** (Thèse non éligible)
- Date limite de dépôt :

**Candidats bénéficiant
d'un soutien régional**

(notamment Pari

scientifique ou RFI) **ne sont
pas éligibles**

AAP REGION 2020 Étoiles montantes

PIECES A FOURNIR

- Projet (Trame fournie) + Calendrier prévisionnel du projet (incluant date de soumission du dossier ERC)
- CV et track record : **modèle fourni obligatoire** , en anglais de préférence
- Evaluation ERC si le candidat a déjà soumis un projet ERC
- Lettre de soutien du directeur de laboratoire
- **Une expertise du projet externe aux Pays de la Loire**
- Avis VP Recherche
- Classement et avis de la CR

Etoiles montantes

➤ Etoiles montantes 2017

Estelle MARION – CRCINA –Atomyca – projet STARTER- 110 000 €

Clément CABANETOS- MOLTECH- projet SAMOA- 102 000 €

➤ Etoiles montantes 2018

Pierre BIGOT – MITOVASC- projet CETOREIN -100 700 €

Alina MIRON – CJB- projet ZOMAD – 113 200 €

Meryem MOJTAHID- projet TANDEM – 113 300 €

➤ Étoiles montantes 2019

Susanna ZIMMERMANN – LAREMA – projet GeBi- 93 930 €

David CANEVET – MOLTECH Anjou – projet ARDENT- 126 212 €

Etoiles montantes 2020

➤ Etoile montante 2020

Mikael ESCOBAR-BACH- LAREMA-projet Statmiss-

Sélection du projet pour transmission à la région dans le cadre de l'AAP étoile montante 2020

Accord sur le principe d'un co financement du projet sur budget UA à hauteur d'une décharge d'enseignement.



Changement de direction d'unité de recherche

Proposition de changement de direction-adjointe du
LERIA après avis du conseil d'unité :

Directrice-adjointe:
Béatrice DUVAL



Directeur-adjoint :
Éric MONFROY

En application du règlement intérieur de l'unité de recherche LERIA (article 5.3.2)

